

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 SEPTEMBRE 2015

### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 13

L'an deux mil quinze, le deux septembre à 19h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle du Pôle Culturel de la communauté de communes du Canton de Fresnes-en-Woëvre sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

#### Etaient présents :

M. Xavier COCHET	M. Laurent PALIN
M. Michel DEMOYEN	M. Lionel PLANTEGENET
M. Sylvain DENOYELLE	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Michel FRANCOIS	M. Michel MOREAU
M. Lionel JACQUEMIN	M. Dominique MOUSSA
M. Laurent JOYEUX	M. Felix WALDBILLIG
M. Régis MESOT	

#### Etaient excusés :

Mme. Nathalie MARTINET	M. François VUILLAUME
M. Jean-François VALLOIRE	M. Jean-Claude ZINGERLE

#### Etaient absents :

M. Daniel BERNARD	
-------------------	--

#### Pouvoirs :

Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Délibération n° 2015/13 : Réalisation d'un diagnostic territorial
2. Délibération n° 2015/14 : Décision modificative budgétaire n°1
3. Questions diverses

Lionel PLANTEGENET a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il est d'abord procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 4 mai 2015.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

### **1) DELIBERATION N° 2015/13 : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL**

Le Président, Sylvain DENOYELLE, énonce que les membres du Bureau se sont réunis à deux reprises depuis le dernier Conseil Syndical, le 20 mai et le 27 juillet, afin de définir les modalités de la réalisation d'un diagnostic territorial et de rencontrer le directeur de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéenne. Il procède à la lecture de la délibération proposée.

La création du PETR Cœur de Lorraine le 16 février 2015 engageait dans une procédure de révision du projet de territoire dans les 12 mois. En début d'année 2015, les 4 communautés de communes du PETR ont délibéré afin de solliciter un arrêté de périmètre SCoT à l'échelle du PETR Cœur de Lorraine.

Fin 2014, un bilan de la mise en œuvre de la Charte de Pays de 2004 a été réalisé et des perspectives d'évolution ont été proposées. Début 2015, la création de la structure a été entérinée. En juin 2015, un état des lieux de la connaissance a été effectué et a permis de recenser un certain nombre de diagnostics à différentes échelles

(Cœur de Lorraine, intercommunalités, sud meusien, Parc naturel régional de Lorraine...) qu'ils soient globaux ou thématiques.

Pour concrétiser ce travail, il semble important de disposer d'un outil d'aide à la décision permettant d'identifier les principales problématiques du territoire. Afin de bénéficier d'une expertise pointue et d'un point de vue extérieur, le PETR souhaite faire appel à un prestataire externe pour réaliser un diagnostic territorial.

Ainsi, le choix s'est porté sur la réalisation d'un diagnostic centré sur certains points peu ou pas abordés jusqu'à présent et permettant d'identifier des enjeux à la fois pour définir le projet de territoire et pour initier une réflexion pour notre futur SCoT.

Sylvain DENOYELLE précise qu'il est important de lier les réflexions sur le SCoT et sur le projet de territoire, afin que le SCoT s'intègre dans le projet de territoire.

L'ADUAN propose de concevoir l'étude sous la forme d'un portrait de territoire visant à :

- Définir la nature et la position du PETR Cœur de Lorraine au sein de l'armature spatiale régionale et des dynamiques métropolitaines s'y opérant (migration résidentielles, desserrement des agglomérations, migrations pendulaires...);
- Esquisser son fonctionnement et son armature urbaine, sur la base de ses dynamiques récentes observées (structure sociodémographique, caractéristiques du tissu économique, consommation foncière, évolution du logement...) et de son maillage par les équipements, les services publics ou privés (enseignement, santé, transport...) et le commerce;
- Montrer ses particularités et ses atouts propres (tourisme, agriculture, formes urbaines et patrimoine bâti...)

La fin de l'étude donnerait lieu à un livrable, produit sous forme dématérialisée. Il s'agirait du portrait de territoire accompagné de la note d'enjeux et de la note de cadrage méthodologique.

La mission se déroulerait sur une période de 4 mois, débutant le 3 septembre 2015 et s'achevant fin décembre par le rendu des livrables. Le paiement de la prestation interviendra à la fin de la mission.

Deux points d'étape sont proposés : une réunion intermédiaire pour présenter les premiers éléments du portrait du territoire et discuter sur les questions à approfondir, et une réunion finale pour présenter le portrait et animer un débat sur les enjeux du territoire.

Sylvain DENOYELLE présente le plan de financement prévisionnel. Le montant de la dépense s'élèverait à 16 704,00 € TTC, le tout financé à 60 % par des aides du Conseil Régional et de l'Etat (en cours de demande), et à 40 % par les communautés de communes du PETR selon la répartition habituelle (50% par communauté de communes et 50% en fonction du nombre d'habitants).

Dominique MOUSSA explique qu'il est sceptique sur le calendrier de la mission. La durée de 4 mois lui semble courte pour un diagnostic de SCoT. En outre, il émet des doutes quant à la capacité de l'ADUAN à travailler sur des problématiques rurales comme les nôtres. En effet, l'expérience la plus importante de l'ADUAN est la réalisation du SCoT Sud 54. Il estime qu'il s'agit essentiellement d'un territoire urbain, autour de la ville de Nancy, même s'il y a également quelques zones rurales. De plus, il se questionne sur l'arrêt d'un périmètre de SCoT à l'aube de probables fusions de communauté de communes. Il évoque le courrier envoyé par le préfet nous demandant de lui faire part de nos réflexions quant à la communauté de communes Entre Aire et Meuse qui compte environ 2 300 habitants, dans la perspective de la loi NOTRE et la nécessité, en Meuse, d'atteindre le seuil de 5 000 habitants. Enfin, il s'inquiète sur la nécessité pour les communes du territoire de réviser leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour se mettre en conformité avec le futur SCoT.

Laurent PALIN explique que pour la communauté de communes Entre Aire et Meuse, il n'est pas envisagé de mettre en péril le périmètre du PETR.

Concernant l'interrogation sur la durée de la mission, Michel MOREAU précise qu'il ne s'agit pas d'un diagnostic de SCoT, mais d'une étude destinée à nous permettre de réviser notre projet de territoire, et de se constituer une base de travail indispensable pour le SCoT. Ce délai a été considéré comme suffisant du fait de l'existence d'un certain nombre de diagnostics dont le recensement a été préalablement effectué. Les études sur le SCoT n'auront lieu que par la suite. Il ajoute que si l'ADUAN s'est historiquement développée autour de la ville et l'agglomération de Nancy, l'agence travaillé à plusieurs reprises dans des territoires ruraux, notamment sur le territoire du SCoT sud 54 dont certaines zones sont très rurales. De plus, l'ADUAN travaille actuellement sur un SCoT dans les Vosges et le PLU intercommunal du Lunévillois.

Lionel JACQUEMIN estime que si toutes les communes doivent réviser leur PLU, il serait plus pertinent que les communautés de communes fassent un PLU intercommunal.

Régis MESOT attire l'attention sur les problématiques des PLU intercommunaux. D'une part, leurs modalités de gestion sont complexes à une échelle aussi grande, et d'autre part, ils devront se conformer au SCoT en termes de droit à construire. Ainsi, il faudra par exemple envisager de faire des PLU intercommunaux de secteur.

Dominique MOUSSA se questionne sur la possibilité pour les intercommunalités et communes à garder une certaine maîtrise de leur politique, notamment pour le développement économique. Il craint que le SCoT bloque toute possibilité de nouveau projet en dehors des zones définies dans le SCoT.

Michel MOREAU répond que le SCoT peut rester plus flexibles qu'on ne le pense, à l'instar de ce qui a été fait dans le SCoT du Sud 54 qui a laissé une certaine liberté sur les possibilités d'implantation des activités économiques. Il informe également que sur la communauté de communes Entre Aire et Meuse, une majorité plutôt favorable au PLU intercommunal semble se dégager actuellement.

Pour Lionel JACQUEMIN, il n'y a pas débat sur l'intérêt de réaliser un SCoT sur le périmètre du PETR Cœur de Lorraine, car dans le contexte actuel, si nous ne faisons pas notre SCoT nous subissons celui des autres. Michel MOREAU confirme qu'une partie de la communauté de communes Entre Aire et Meuse subit déjà celui du Barrois.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- CONFIER la réalisation du diagnostic territorial du PETR Cœur de Lorraine à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne (ADUAN) pour un montant de 13 920 € HT et un délai d'exécution de 4 mois à compter du 3 septembre et jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières consécutives à la décision précitée et à signer tous les documents correspondants ;
- VALIDER le plan de financement ;
- AUTORISER Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention et signer tout document afférent avec les partenaires financiers, et notamment le Conseil Régional de Lorraine et l'Etat.

## **2) DELIBERATION N° 2015/14 : DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE N°1**

Le Président, Sylvain DENOYELLE, explique que cette décision modificative du budget est destinée à assurer le financement de l'action précédemment validée en augmentant le budget 2015 de 18 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ADOPTER la décision modificative budgétaire n°1

## **3) QUESTIONS DIVERSES**

Fanny FAIVRE-PICON, chargée de mission du PETR, présente le site créé pour le PETR. Il a été réalisé en interne et gratuitement grâce à la plateforme JIMDO. L'achat du nom de domaine et l'hébergement coûtent 78€ par an. Ce site permettra de mieux communiquer sur la structure et les actions qu'elle mène.

Sylvain DENOYELLE explique que deux journées de dépistage des insuffisances rénales sont en cours d'organisation. Elles se dérouleront le 6 octobre à Fresnes-en-Woëvre et le 13 octobre à Chauvencourt. Le dépistage est gratuit, anonyme et sans prise de sang. Des stands d'information et de sensibilisation seront également présents. De plus, une conférence d'un médecin, d'une heure environ, aura lieu à 18h.

Régis MESOT estime que ces journées sont importantes car les insuffisances rénales sont peu dépitées habituellement.

Marie-Christine TONNER ajoute que la ville de Saint-Mihiel organise actuellement des événements pour Octobre Rose (sensibilisation au cancer du sein). Elle soumet aux membres du Conseil Syndical la possibilité de faire des événements dans les petites communes.

Le Président lève la séance à 20h30.